

Pratiques phytosanitaires du colza en 2006

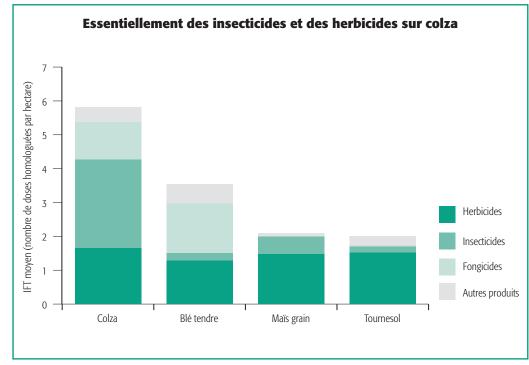
Pression phytosanitaire sur le colza

En 2006, les traitements phytosanitaires sur le colza sont de l'ordre de six doses homologuées. C'est une des grandes cultures qui utilise le plus de pesticides à l'hectare. L'usage des insecticides explique ce niveau élevé des traitements phytosanitaires.

Cette étude a été réalisée en 2006, avant les décisions du Grenelle de l'environnement et la mise en œuvre du plan Ecophyto. La prochaine enquête, en 2011, constituera un élément particulièrement utile d'évaluation de ce plan.

es pratiques culturales sur le colza se caractérisent par un nombre important de traitements phytosanitaires. Pratiquement toutes les surfaces sont concernées que ce soit des traitements herbicides, fongicides ou insecticides. Le colza fait partie

des grandes cultures les plus exposées aux ennemis des cultures. Au total, six doses homologuées sont appliquées en moyenne sur la culture. Les insecticides constituent la part la plus importante des produits utilisés sur le colza. A l'automne, au moins un produit insecticide est utilisé sur la culture et au printemps l'usage de deux produits est très répandu. Les insecticides sont appliqués à pleine dose homologuée L'application des désherbants est réalisée après la levée du colza et nécessite dans la plupart des cas deux produits. Quant aux fongicides, ils sont principalement utilisés au printemps, en un seul passage. Le désherbage et le traitement fongicide se font en moyenne avec 80 % de la dose homologuée.



Source: Agreste - Enquête sur les pratiques culturales 2006

Les insecticides représentent près de la moitié des doses homologuées (indice de fréquence de traitements)

Les traitements insecticides interviennent sur la totalité de la surface. Les agriculteurs appliquent au moins un insecticide à >



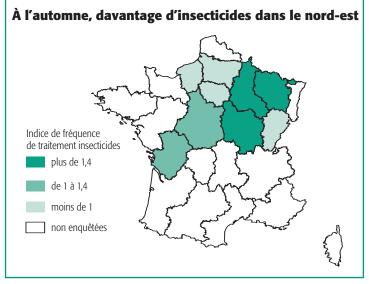
Agreste: la statistique agricole



> l'automne et un au printemps sur deux tiers des surfaces. La lutte contre les ravageurs du colza se fait en moyenne en 2,7 passages. Les surfaces traitées avec au moins trois doses homologuées (IFT) représentent en moyenne près de 50 % de la surface. Pour trois régions du nord-est, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Lorraine, on enregistre au moins trois doses d'insecticides respectivement sur 67 %, 65 % et 54 % de la surface.

Des disparités régionales principalement liées aux traitements d'automne

En 2006, les traitements d'automne ne sont pas répartis de façon homogène sur l'ensemble des régions productrices. Les traitements insecticides d'automne sont présents sur les trois quart de la sole de colza. Ils peuvent être parfois évités compte tenu des modestes attaques de ravageurs. Dans trois régions, Champagne-Ardenne, Lorraine et Bourgogne, les surfaces traitées en automne représentent plus de quatre cinquième de la surface alors que cette part approche les trois quarts de la sole pour les régions Centre et Poitou-Charentes, les deux tiers pour la Haute-Normandie et à près de la moitié pour les autres principales régions enquêtées. C'est dans les régions où la part



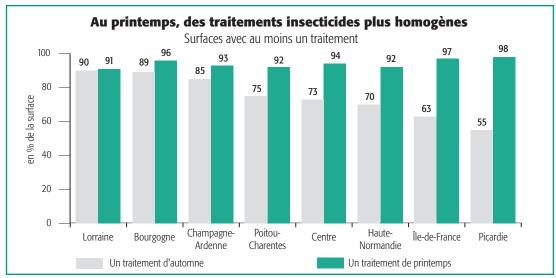
Source: Agreste - Enquête sur les pratiques culturales 2006

Pour en savoir plus...

- « Davantage de traitements pour les cultures à hauts rendements », *Agreste Primeur*, n° 227, avril 2009
- « Enquête sur les pratiques culturales en 2006 », Agreste Chiffres et données - Série Agriculture, n° 200, août 2008
- « Améliorer la qualité de l'eau: un indicateur pour favoriser une utilisation durable des produits phytosanitaires »: « http://agriculture.gouv.fr /sections/thematiques/env ironnement/preventiondes-pollutions/produitsphytosanitaires6167/prod uits-phytosanitaires/ downloadFile/FichierAttac he_4_f0/IFT_Washington_ fr2.pdf?nocache=12206182 16.09

et le site Internet du SSP: www.agreste.agriculture. gouv.fr de la surface traitée à l'automne est la plus élevée que le nombre de doses homologuées, à cette même période est le plus élevé. Plus de 1.4 dose homologuée utilisée dans les trois régions du nord-est contre une dose homologuée pour les régions du nord-ouest. Les traitements d'automne sont majoritairement réalisés au stade rosette du colza. À ce stade, le colza est principalement exposé aux attaques d'altises et de pucerons. L'environnement et les conditions climatiques vont jouer un rôle prépondérant dans le développement des ravageurs. La présence de prédateurs est rarement suffisante pour assurer

une bonne régulation des ravageurs, d'autant plus que les conditions favorables aux prédateurs sont aussi celles qui favorisent les ravageurs. L'action des prédateurs peut permettre d'éviter des traitements. Du point de vue agronomique, les pratiques enregistrées en 2006 ne révèlent pas de techniques susceptibles de réduire les traitements insecticides de l'automne. Les semis précoces, en favorisant un développement précoce du colza, pourraient permettre une réduction des traitements insecticides mais cette pratique, pourtant repérée dans l'enquête ne semble pas déboucher sur une économie d'un ou deux traitements d'automne.



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales 2006



Des traitements insecticides plus homogènes au printemps

Les traitements du printemps sont réalisés plus uniformément dans toutes les régions. La quasi totalité de la surface de colza reçoit au moins un traitement insecticide. En Picardie. Ile-de-France et Bourgogne plus de deux doses homologuées par hectare d'insecticides sont appliquées au printemps. La Lorraine est la région qui utilise en moyenne le moins de doses homologuées au printemps avec un indice de fréquence de traitement égale à 1.4. Les insecticides interviennent à deux stades de la culture, à la montaison et la floraison des colzas. Charançons des tiges, méligèthes et charançons des siliques sont les principaux ravageurs de la culture. Les conditions climatiques à la sortie de l'hiver puis à la floraison expliquent la présence de nuisibles dans les cultures oléagineuses. Au printemps, l'application généralisée des traitements insecticides traduit peut-être une démarche plus systématique de traitement afin de se prémunir de toute chute des rendements.

Faible niveau d'utilisation des fongicides sur le colza

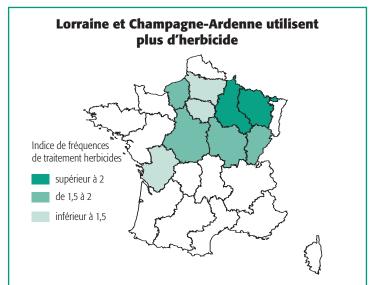
L'ensemble des surfaces de colza reçoit un traitement fongicide au

printemps. En revanche les surfaces traitées à l'automne restent marginales du fait de l'utilisation de variétés peu sensibles sur plus de 80 % de la surface. En moyenne, sur les deux tiers de la sole, le traitement fongicide se fait en un seul passage et un seul produit. C'est en Haute-Normandie et Picardie que l'indice de fréquence des traitements est le plus élevé et atteint la valeur de 1,5 dose homologuée en moyenne. Le passage avec un fongicide à la floraison pour lutter contre le sclérotinia, principal parasite de la culture est systématique. Dans des conditions défavorables, sols lourds, climat humide et floraison prolongée, un deuxième passage s'impose. D'autant plus que le faible coût des fongicides peut inciter l'agriculteur à traiter cette maladie qui peut occasionner de fortes baisses de rendement. Dans trois régions, Picardie, Haute-Normandie et Ile-de-France, la présence de colza dans la rotation au cours des deux années qui précédent la culture s'accompagnent d'une augmentation du nombre de doses homologuées appliquées. La présence de plantes sensibles aux attaques de champignons dans les précédents culturaux maintient dans le sol un potentiel parasitaire

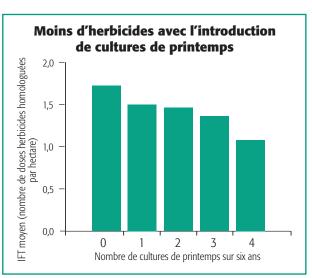
élevé qui peut expliquer le recours plus marqué aux fongicides.

Niveau d'utilisation des herbicides élevé

L'ensemble des surfaces de colza est désherbé chimiquement. Le nombre de doses homologuées appliquées est en moyenne de 1,7. En moyenne, le désherbage se fait en deux passages principalement après la levée de la culture. Pour deux tiers des surfaces, le désherbage du colza est réalisé en deux ou plus de deux passages. Le niveau élevé d'utilisation de désherbants en colza révèle une difficulté des agriculteurs à gérer les adventices dans les parcelles. Les rotations basées sur une succession de cultures d'hiver, céréales à paille et colza rendent difficile l'élimination en un seul passage des adventices. L'introduction dans les successions de cultures semées au printemps permet de rompre le cycle des mauvaises herbes. Ainsi, la flore moins adaptée à la parcelle et aux herbicides est plus facile à éliminer. D'un point de vue agronomique, une rotation basée sur une succession de cultures de printemps et de culture d'hiver permet de limiter l'utilisation des herbicides.



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales 2006



>

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques culturales 2006



Des labours fréquents pour limiter la recrudescence des mauvaises herbes

Le labour et la fréquence des labours effectués sur les campagnes précédentes ont pour effet de réduire les traitements herbicides. Pour les surfaces qui n'ont pas été labourées au cours des cinq campagnes précédentes et qui représentent 18 % de la surface, en moyenne près de deux doses homologuées d'herbicides sont appliquées à la culture. Pour les surfaces labourées quatre fois, qui concernent 50 % de la surface, l'indice de fréquence de traitement tombe à moins de 1.4 dose homologuée. Les semis sans labour se rencontrent plus fréquemment en Champagne-Ardenne et Bourgogne où ils représentent près d'un quart de la surface. L'enfouissement des graines de mauvaises herbes par le labour permet de réduire leur germination et leur développement dans les cultures.

Jean-Pierre Cassagne

SSP – Bureau des statistiques végétales et forestières

avec les contributions de Aurélie Schmidt

INRA Agronomie-Grignon
et Laurence Guichard
INRA Agronomie-Grignon

Moins d'herbicides pour les surfaces fréquemment labourées Nombre de labours Sur six ans Plus de 4 3 Moins de 3 Sans 0,0 0,2 0,4 0,6 0,8 1,0 1,2 1,4 1,6 1,8 2,0 2,2 IFT (nombre de doses herbicides homologuées par hectare)

Source: Agreste - Enquête sur les pratiques culturales 2006

Une mesure synthétique des traitements

L'indicateur de fréquence de traitement (IFT) comptabilise le nombre de doses homologuées appliquées par hectare pendant une campagne. Elles sont définies comme les doses efficaces d'application d'un produit sur une culture, pour un organisme cible. Notamment pour les herbicides, les parcelles peuvent n'être que partiellement traitées. On ne comptabilise alors les doses qu'au prorata des surfaces concernées. L'IFT est obtenu en faisant la somme des quantités normalisées définies ci-dessus pour l'ensemble des traitements. Il ne tient compte que des

produits phytosanitaires appliqués au champ, c'est-à-dire hors traitement des semences et des produits après récolte.

■ L'IFT peut être calculé globalement ou pour une catégorie particulière de produits phytosanitaires, comme par exemple les herbicides, les insecticides, et les fongicides. Calculés à la parcelle, les IFT sont agrégés dans le découpage géographique souhaité en les pondérant avec les superficies des parcelles. L'IFT moyen est calculé pour les surfaces traitées.

Méthodologie

■ L'enquête sur les pratiques culturales des agriculteurs en 2006 fait suite à celle réalisée en 2001. L'enquête 2006 a été effectuée par le SSP dans le cadre de conventions conclues avec le ministère de l'Écologie et du Développement durable et les Agences de l'eau. L'enquête recense les itinéraires techniques des cultures, à savoir les précédents culturaux, la préparation du sol, les semis, la fertilisation, la lutte contre les ennemis des cultures, l'irrigation, le rendement et l'enregistrement des pratiques. Elle porte sur un échantillon d'un peu plus de 18 000 parcelles, dont

4000 en blé tendre et 1660 en colza. Les cultures interrogées sont le blé tendre, le blé dur, l'orge, les maïs grain et fourrage, mais également le tournesol, le colza, le pois protéagineux, la betterave industrielle, la pomme de terre, les prairies temporaires et permanentes intensives. L'enquête concerne tous les départements métropolitains où ces cultures sont suffisamment représentatives. Les superficies n'ont pas été extrapolées aux autres départements. Au total, l'enquête porte sur 78 % des superficies nationales de colza.



Agreste: la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois Cedex. Tél.: 01 49 55 85 85 — Fax: 01 49 55 85 03

■ Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition: SSP ■ Impression: SSP Toulouse ■ Dépôt légal: à parution ■ ISSN: 0246-1803 ■ Prix: 2,50 €

© Agreste 2010